

Compte rendu du Conseil Municipal de Rebigue

Séance du 12 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 Décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jacques CHARRIE, Maire de la commune.

Date de la convocation : 08/12/2022

Présents : Marie ALLIER, Nicolas BONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON, Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU.

Absents excusés : Ingrid TRAISNEL (Procuration à Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU)

Secrétaire de séance : Sébastien CARRIERE

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la Séance n°2022-05 du Conseil Municipal du 21 Novembre
- Décision Modificative Budgétaire n°2022-02
- SDEHG – Réalisation d'un diagnostic énergétique pour le bâtiment communal « La Commanderie »
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 21 Novembre 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2022 est adopté à l'unanimité, avec 11 voix pour.

1) Décision Modificative Budgétaire n°2022-02 :

Monsieur le Maire commence par annoncer au Conseil Municipal que le remboursement du capital de l'emprunt fait apparaître un manque de 484,47 € à l'article 1641.

Il ajoute que les prévisions concernant l'Attribution Compensatrice 2022 se sont avérées en deçà de la réalité, en raison notamment du grand nombre de permis de construire déposés sur la fin de l'année 2021 ainsi que par l'opacité des calculs liés aux enveloppes triennales attribuées par le Sicoval dans le cadre du pool routier. Par conséquent, le prévisionnel inscrit en section de fonctionnement / dépenses au compte 739211 (Attribution de compensation), chapitre 014 ne permet pas le règlement des mandats afférents.

Le Sicoval ayant fractionné les paiements et mandatés ceux-ci en deux fois, le montant inscrit dans la décision modificative précédente s'avère une nouvelle fois insuffisant et il apparaît donc nécessaire, via une Décision Modificative, de procéder aux ajustements suivants :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		
739211 (Chapitre 014)	Atténuations de produits - Attribution de compensation	+ 8000 €
6226 (Chapitre 011)	Charges à caractère général - Honoraires	- 8000 €
<u>Dépenses d'investissement</u>		
1641 (Chapitre 16)	Emprunts en euros – Remboursements d'emprunts	+ 484.47 €
2151 (Chapitre 21)	Réseaux de voirie – Immobilisations corporelles	- 484.47 €

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 11 voix pour** décide d'approuver la décision modificative budgétaire présentée précédemment.

2) SDEHG – Réalisation d'un diagnostic énergétique pour le bâtiment communal « La Commanderie » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 11 voix pour**, décide de demander la réalisation d'un diagnostic énergétique pour le bâtiment communal « La Commanderie », de s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment et à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Questions diverses :

Le premier et unique point abordé dans les questions diverses concerne le **Noël des enfants**.

Celui-ci a réuni entre 90 et 100 personnes environ, et l'événement fait l'objet de retours unanimement élogieux. Monsieur le Maire tient à saluer tout particulièrement l'engagement de tous ceux qui ont pris part à l'organisation de cette fête, ainsi que le Père Noël qui a bien voulu venir à Rebigue pour distribuer des cadeaux aux enfants de la commune.

Au total, ce sont pas moins de 30 cadeaux qui ont été distribués, et les élus s'accordent à reconnaître que cette Fête rencontre toujours un vif succès, en permettant également aux habitants et élus de se retrouver autour d'un moment convivial.

Enfin, le Conseil salue unanimement la décoration qui a été réalisée conjointement par le Foyer Rural, le Comité des Fêtes et la Mairie.

En l'absence d'autre question diverse, la séance est levée à 19h00, et la parole est donnée au public.

Le Maire,
Jacques CHARRIE,

